



## Jugement du divorce qui traîne

Par **fifineh**, le **18/11/2013** à **15:55**

Bonjour,

Je suis en conciliation depuis maintenant 1 an.

Je verse 600 euros pour mon ex femme et 600 euros par mois pour mes 2 enfants qui sont à son nouveau domicile.

L'avocate de ma femme a posé ses conditions, j'ai répondu par l'intermédiaire de ma propre avocate.

Depuis la situation n'évolue plus, c'est à dire depuis le mois de mai 2013.

Je viens de monter un dossier de surendettement et je ne peux plus payer ces sommes et en plus assumer seul les charges de la maison qui sera vendue en janvier 2014.

Comment faire avancer la procédure de divorce car l'avocate de ma femme fait je pense trainer l'affaire volontairement sachant bien que ma femme n'obtiendra plus 1200 euros par mois après le divorce prononcé ?

De plus nous étions donc mariés, et j'ai toujours travaillé seul pour payer les traites de la maison.

A priori elle récupérerait la moitié de la vente de la maison. Si je peux apporter la preuve qu'elle n'a pas participé au financement de la maison, est ce recevable quelque part ?

Merci d'avance pour votre aide.

Cdlt.